

Le Pellerin, le 12/03/2021

Aux représentants légaux des élèves

Objet : mise en œuvre du protocole sanitaire au collège Pierre et Marie Curie ; adaptations au 15/03

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise liée au COVID 19 que nous connaissons, tous les élèves du collège continuent à être accueillis dans l'établissement.

Le protocole sanitaire du collège reste en vigueur et pour répondre aux contraintes sanitaires, évolue sur certains points depuis ce lundi 08 février.

Dossier suivi par

LA PRINCIPALE ADJOINTE
Sophie BENAITEAU

4, rue de l'Hermitage
44640 LE PELLERIN

☎ 02.40.04.65.75

☎ 02.40.04.52.53

ce.0441658n@ac-nantes.fr

Je vous rappelle que l'implication de chacun, **dans l'application des gestes barrières**, est essentiel pour un bon fonctionnement de l'établissement et la protection de chacun.

- **le port du masque est obligatoire**, uniquement des masques grand public de catégorie 1 ou chirurgicaux dans les espaces clos comme extérieurs ; chaque élève **doit disposer de 2 masques pour la journée et le changer le midi. Il doit recouvrir la bouche, le menton, le nez.** Malgré le désagrément que nous comprenons tous, il est ABSOLUMENT NECESSAIRE de le porter, et ce correctement.

- **Le lavage des mains** (gel hydroalcoolique pour l'essentiel) s'effectue obligatoirement en entrant dans le collège, à l'arrivée dans la salle de classe, **avant et après le repas.** Il est évidemment également indispensable après être allés aux toilettes.

Concernant le fonctionnement dans l'établissement :

-**la circulation des élèves** continue d'être organisée par un sens de circulation limitant le brassage des élèves, encadrée par la Vie scolaire.

-**Les salles sont nettoyées** par les professeurs entre chaque cours et aérées toutes les heures, selon les consignes en vigueur. Elles sont nettoyées de manière approfondie par les agents à la fin de chaque journée.

-**Les élèves déjeunent OBLIGATOIREMENT par classe** au service de restauration, ouvert à 11h30.

A compter du lundi 08 février, **les groupes classe doivent être séparés de deux mètres** ce qui nous a conduit à réduire le nombre de tables ; par conséquent, le service sera un peu plus long et les classes n'ayant pas cours à 13h45 pourront être amenés à rejoindre la permanence avec un peu de retard. Les tables sont nettoyées par les AED, entre chaque service d'élèves.

-**La cour de récréation reste** organisée en quatre zones, pour rechercher la distanciation physique entre les niveaux de classe ; **il est ESSENTIEL que tous respectent ces zones.**

Le CDI organise l'accès des élèves de manière différenciée pour réduire sa capacité d'accueil.

- Organisation des cours d'EPS

Dans le cadre des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la COVID, celle instaurée en janvier visant à interdire toute activité physique en intérieur nous avait amenés à réduire les heures d'EPS de moitié faute de place en extérieur pour la gestion simultanée de plusieurs classes ; les heures manquantes avaient fait soit l'objet de propositions de temps de devoirs surveillés en fonction des demandes des autres collèges, soit de travaux spécifiques menés en classe, soit avaient été vaquées.



La situation n'ayant pas évolué, nous avons contacté les services de la mairie du Pellerin pour obtenir exceptionnellement l'autorisation d'utiliser sur certaines heures le terrain de football de la commune ; nous les en remercions vivement.

De fait **cela nous permet de reprendre globalement le fonctionnement des cours d'EPS sur la logique des heures de l'emploi du temps de chaque élève**, à l'exception de quelques classes qui seront informées par le biais du cahier de correspondance.

2/2

- **Les réunions parents-professeurs** ne peuvent avoir lieu pour l'heure. Les rendez-vous téléphoniques sont privilégiés durant cette période.
- **Les conseils de classes du 2^{ème} trimestre** ne peuvent se tenir au maximum qu'avec six personnes en présentiel ; un parent d'élève, un élève, deux professeurs dont le professeur principal, le chef d'établissement ou son adjointe, la CPE ou un autre professeur.

Dans ce contexte, je vous rappelle l'organisation retenue pour la continuité pédagogique, si votre enfant est absent en raison du virus.

- **Sur le plan administratif**, l'absence doit être signalée à la Vie scolaire et les résultats du test communiqués à l'infirmière. Pour le retour de votre enfant en classe, je vous remercie de prévenir la Vie scolaire et de fournir une attestation sur l'honneur qui indique le fait que votre enfant est négatif.
Si le test s'avère positif, il est absolument essentiel d'avertir le collège dès réception de l'information pour que nous puissions mettre en oeuvre la procédure adéquate
- **L'élève doit récupérer ses cours par l'intermédiaire de son binôme. Dans chaque classe**, un binôme d'élèves est constitué (préférence géographique) afin de faciliter la récupération. Le binôme prend les documents de l'élève absent, et si cette absence est supérieure à 3 jours, amène ses cahiers à la Vie scolaire pour photocopies. Le travail à faire est indiqué dans le cahier de texte « PRONOTE » et des documents par discipline sont accessibles sur l'espace de travail e-lyco.

Je vous remercie de votre collaboration et je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire

Pour l'équipe de direction,

Le Principal
G REJASSE